



# PROTOCOLE SANITAIRE

NOVEMBRE DECEMBRE 2020

**Petite Ecole d'Hydra**  
**ALGER**

## CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des établissements scolaires depuis le 13 mars 2020. La rentrée des écoles algériennes s'est effectuée le 21 octobre 2020.

Les modalités pratiques de fonctionnement de la PEH pour novembre-décembre 2020 répondent aux prescriptions tant à la fois françaises qu'algériennes.

Un mode hybride de fonctionnement en fonction des effectifs des différentes classes a été retenu.

---

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

---

### **A PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2020,**

**Les classes dont les effectifs permanents sont inférieurs à 20 élèves fonctionneront à temps plein du dimanche au jeudi, y compris les mardis matin.**

**Les classes dont les effectifs permanents dépassent 20 élèves seront divisées en 2 groupes (A et B).** Elles fonctionneront en rotation jour : Groupe A les dimanches et mercredis / Groupe B les lundis et jeudis. Les mardis matin seront en alternance une semaine sur deux.

### **ENTREES ET SORTIES**

- Un accueil le matin échelonné de 8h00 à 8h30 :
  - Portail maternelle : 8h15 CE1 et CE2 / 8h30 PS-MS
  - Portail administration : 8h15 CM1 et CM2 / 8h30 GS et CP
  - Les élèves monteront directement en classe avec la présence d'un adulte à chaque portail pour les guider.
  
- Une sortie l'après-midi échelonnée de 15h30 à 15h45 :
  - Portail maternelle : 15h30 CE1 et CE2 / 15h45 PS-MS
  - Portail administration : 15h30 CM1 et CM2 / 15h45 GS et CP
  - En cas de retard des familles, les élèves par groupe initial seront placés sous la surveillance d'un adulte dans 2 salles distinctes afin de respecter le non brassage des groupes.

## PENDANT LA CLASSE

- Les élèves en présentiel resteront toujours dans leur même classe et ce sont les enseignants (professeurs de langue) qui se déplaceront de classe en classe.
- Maximum 20 élèves par salle de classe.
- Aménagement des salles de classe pour permettre la distanciation
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé avec un nettoyage quotidien qui sera assuré. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux avec une désinfection au minimum quotidienne qui sera assurée (ou objets isolés 24 h avant réutilisation).
- Salle de motricité-EPS : nettoyage et désinfection après chaque passage d'un groupe
- Dortoirs PS : aménagés selon le respect de la distanciation sociale.
- La BCD ne sera pas accessible aux élèves
- Salle de regroupement du personnel accessible avec les distanciations requises
- Récréations : organisées dans les espaces des cours extérieures par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.
- Passage aux toilettes ordonné sous la surveillance d'un adulte. Planning de nettoyage des toilettes renforcé.
- Aération régulière des salles de classe, au minima toutes les 2 heures, l'usage de la climatisation est interdit.

## PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

- Pause méridienne raccourcie à 1h15, une ½ heure pour le déjeuner et 45 minutes de récréation.
- Plusieurs services de restauration échelonnés
- Aménagement du réfectoire pour respecter la distanciation.

## **ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES**

- Lors des journées présentielle pour les classes divisées en groupes, nouveaux apprentissages et situations découvertes, notamment dans les matières dites « fondamentales »
- Lors des journées de travail en autonomie à la maison, réinvestissement des nouveaux apprentissages, mémorisation, entraînement, recherches personnelles.
- Allègement du dispositif langues vivante

---

## *PROTCOLE SANITAIRE*

---

**Le protocole sanitaire de reprise repose sur cinq principes généraux :**

- 1. Le maintien de la distanciation physique**
- 2. L'application des gestes barrière**
- 3. La limitation du brassage des élèves**
- 4. L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- 5. L'information, la communication et la formation**

Les parents sont tenus de ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

De la même façon, l'ensemble du personnel de la PEH est tenu aux mêmes gestes de prévention avant de se rendre dans l'établissement.

## **DISTANCIATION PHYSIQUE**

La règle de distanciation physique permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

- A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.
- En élémentaire, le principe est la distanciation physique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Une organisation spécifique dans l'école doit permettre de décliner au mieux ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

## **GESTES BARRIERES**

- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. A cet effet, l'école mettra à disposition du savon liquide et des serviettes papiers jetables au niveau de tous les sanitaires.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- Avant d'arriver à l'école (sous la responsabilité des parents)
- Avant de rentrer en classe (le gel sera privilégié pour les plus grands)
- Après les récréations, avant d'aller aux toilettes et après y être allé

- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés (le gel sera privilégié dans ces moments)

## **PORT DU MASQUE**

- Obligatoire pour tous les adultes de l'établissement dès lors qu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie.
- Pour les élèves
  - pour les élèves des écoles maternelles : le port de masque est à proscrire
  - pour les élèves des écoles élémentaires : le port du masque devient obligatoire à partir du CP.

## **LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents :

- Même groupe classe constitué durant toute la période en présentiel
- Sens de circulation des élèves dans les couloirs, escaliers et cours
- Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés

## **NETTOYAGE ET DESINFECTION**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements constituent un élément essentiel de la lutte contre la propagation du virus.



- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- Nettoyage/désinfection des locaux de l'école avant la reprise par une entreprise spécialisée
- Nettoyage/désinfection systématique par les ASEM des objets utilisés en maternelle

---

## *PROTCOLE D'ACTION EN CAS SUSPECT OU AVERE COVID 19*

---

### **Cas où un élève présente des signes de COVID 19**

Sous la responsabilité de la directrice, l'élève (ou l'adulte) présentant des signes de COVID-19 sera isolé dans une salle à part avant son départ de l'école.

Un masque sera fourni à l'élève et le parent sera appelé pour venir chercher son enfant dans les meilleurs délais. Le parent sera tenu d'effectuer une visite médicale et de tenir informé l'école de l'état de santé de l'enfant.

En cas de dépistage positif au COVID-19, il sera demandé d'effectuer des tests de dépistage pour tracer les personnes contacts.

Selon le cas, il reviendra au chef d'établissement en collaboration avec le poste diplomatique de prendre les décisions nécessaires quant à la fermeture ou non de tout ou partie de l'école.

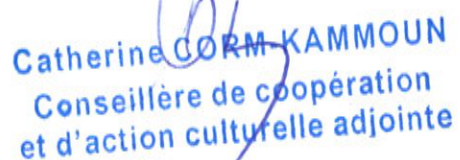
La directrice de la PEH

Diane TRIPODI



Le conseiller de coopération et d'action culturelle

Gregor TRUMEL



Catherine CORM-KAMMOUN  
Conseillère de coopération  
et d'action culturelle adjointe